

RECAPITULATIF DE LA DECLARATION DE L'INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2022 AU TITRE DES DONNEES 2021

L'Index, sur 100 points, est composé de 4 indicateurs :

1. Indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes

Modalités de calcul : Par Catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % : 0,80%
Population envers laquelle l'écart est favorable : les hommes
Nombre de points obtenus : 39

2. Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % : 13,90%
Résultat final en nombre équivalent de salariés : 4,70%
Population envers laquelle l'écart est favorable : les hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés : 25
Nombre de points obtenus : 25

3. Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en % : 100%
Nombre de points obtenus : 15

4. Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté : 2
Sexe des salariés sur-représentés : hommes
Nombre de points obtenus : 5

Niveau de résultat global

Total des points obtenus : 84
Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 100
Résultat final sur 100 points : 84

LA SAULCE, le 1^{er} avril 2022